



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2024-298

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2024-12-17-00026 - ARRETE~~??~~Portant autorisant d'extension non importante de 10 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Des sables de NAVEIL », géré par l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de Loir-et-Cher (APAJH 41) portant sa capacité totale de 71 places à 81 places.~~??~~ (4 pages)

Page 3

R24-2024-12-17-00025 - ARRETE~~??~~Portant autorisation~~??-??~~De fusion du site secondaire « Dame Robert Debré » situé à TOURS avec l'établissement principal « Dame Robert Debré » situé à LUYNES. Cette fusion entraîne la fermeture définitive du site secondaire de TOURS et du Finess n° 37 000 028 3 ~~??-??~~De changement d'adresse du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Robert Debré » anciennement situé au 33 rue Victor Hugo à LUYNES et désormais situé au 33 rue Eugène Chevreul à SAINT-CYR-SUR-LOIRE ~~??-??~~De changement de nom du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Robert Debré » qui devient le DAME « Du Mûrier »~~??-??~~D'extension non importante de 17 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Du Mûrier », géré par l'association Les Elfes, portant sa capacité totale de 170 places à 187 places ~~??~~ (5 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-12-17-00026

ARRETE

Portant autorisant d'extension non importante de 10 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Des sables de NAVEIL », géré par l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de Loir-et-Cher (APAJH 41) portant sa capacité totale de 71 places à 81 places.

AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE

ARRETE

Portant autorisant d'extension non importante de 10 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Des sables de NAVEIL », géré par l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de Loir-et-Cher (APAJH 41) portant sa capacité totale de 71 places à 81 places.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

VU le Code de l'action sociale et des familles

VU le Code de la santé publique

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

VU le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 02 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du Projet Régional de Santé 2023 – 2028 de la Région Centre – Val de Loire en date du 26 octobre 2023

VU l'arrêté n° 2024-DOMS-PH41-055 en date du 01 octobre 2024 portant autorisation de transformation de 3 places d'internat en 6 places de prestation en milieu ordinaire au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Les Sables de NAVEIL », géré par l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de Loir-et-Cher (APAJH 41), portant sa capacité totale de 68 à 71 places et regroupant le DAME « Les Sables de NAVEIL » (Site secondaire) situé au 5 rue Condorcet – 41100 SAINT OUEN avec le DAME « Les Sables de Naveil » (Site principal) situé au 1 rue du gris d'Aunis – 41100 NAVEIL

VU l'accord de l'établissement en date du 08 juillet 2024

CONSIDÉRANT QUE le projet d'extension non importante de 10 places au sein du DAME « Les Sables de NAVEIL » répond aux besoins de la population identifiée sur le territoire concerné

CONSIDÉRANT QUE le projet présente un coût de financement en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à la l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de Loir-et-Cher (APAJH 41) pour l'extension non importante de 10 places au sein du DAME « Les Sables de NAVEIL » à NAVEIL.

La capacité totale de la structure est portée à 81 places.

Cette extension est répartie sur 2 années comme suit :

- Extension de 5 places sur l'année 2024 ;
- Extension de 5 places sur l'année 2025.

La répartition des capacités est donnée à titre indicatif, elles peuvent être réajustées pour permettre de répondre aux besoins de la population accompagnée.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'établissement mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est, totalement ou partiellement, réputée caduque si tout ou partie de l'activité de l'établissement n'est pas ouverte au public dans un délai d'un an suivant la notification de la décision d'autorisation.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

ARTICLE 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : APAJH 41

N° FINESS : 41 000 725 6

Code statut juridique : 60 (Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique)

Entité Etablissement : DAME LES SABLES DE NAVEIL

N° FINESS : 41 000 034 3

Adresse : 1 rue du Gris d'Aunis – 41100 NAVEIL

Code catégorie établissement : 183 (IME)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 05 (ARS/nonDG)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)

Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)

Capacité autorisée : **12 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)

Capacité autorisée : **27 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)
Capacité autorisée : **15 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)
Capacité autorisée : **12 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)
Capacité autorisée : **15 places**

ARTICLE 6: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 ORLEANS
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis

28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 : Le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Directeur Départemental du Loir-et-Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 17 décembre 2024,

La Directrice générale de l'agence régional de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-12-17-00025

ARRETE

Portant autorisation

-**?**De fusion du site secondaire « Dame Robert Debré » situé à TOURS avec l'établissement principal « Dame Robert Debré » situé à LUYNES. Cette fusion entraîne la fermeture définitive du site secondaire de TOURS et du Finess n° 37 000 028 3

-**?**De changement d'adresse du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Robert Debré » anciennement situé au 33 rue Victor Hugo à LUYNES et désormais situé au 33 rue Eugène Chevreul à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

-**?**De changement de nom du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Robert Debré » qui devient le DAME « Du Mûrier »

-**?**D'extension non importante de 17 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Du Mûrier ». géré par

ARRETE

Portant autorisation

- De fusion du site secondaire « Dame Robert Debré » situé à TOURS avec l'établissement principal « Dame Robert Debré » situé à LUYNES.
Cette fusion entraîne la fermeture définitive du site secondaire de TOURS et du Finess n° 37 000 028 3
- De changement d'adresse du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Robert Debré » anciennement situé au 33 rue Victor Hugo à LUYNES et désormais situé au 33 rue Eugène Chevreul à SAINT-CYR-SUR-LOIRE
- De changement de nom du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Robert Debré » qui devient le DAME « Du Mûrier »
 - D'extension non importante de 17 places au sein du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Du Mûrier », géré par l'association Les Elfes, portant sa capacité totale de 170 places à 187 places

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

VU le Code de l'action sociale et des familles

VU le Code de la santé publique

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

VU le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 02 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du Projet Régional de Santé 2023 – 2028 de la Région Centre – Val de Loire en date du 26 octobre 2023

VU l'arrêté n° 2020-DOMS-PH37-0113 en date du 24 novembre 2020 portant autorisation de regroupement de l'Institut Médico-Éducatif (IME) « Les Elfes » de TOURS avec l'IME « Robert Debré » de LUYNES en un seul établissement d'une capacité globale de 170 places avec une diversification des modes d'accueil et une répartition différente des populations prises en charge, géré par l'Association Les Elfes

VU l'extrait des délibérations du conseil d'administration en date du 28 mai 2024, actant le changement de nom du DAME « Robert Debré » en DAME « Du Murier »

CONSIDÉRANT QUE le projet de fusion du site secondaire « Robert Debré » de TOURS avec le site principal « Robert Debré » de LUYNES, le changement d'adresse du DAME « Robert Debré » devenant le DAME « Du Mûrier » et l'extension non importante de 17 places répondent aux besoins de la population identifiée sur le territoire concerné

CONSIDÉRANT QUE le projet d'extension non importante de 17 places du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Du Mûrier » présente un coût de financement en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à l'association Les Elfes pour la suppression du site secondaire DAME « Robert Debré » situé à TOURS, le changement d'adresse et de nom du DAME « Du Mûrier » et l'extension non importante de 17 places au sein Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) « Du Mûrier » de SAINT-CYR-SUR-LOIRE.

La capacité totale de la structure est portée à 187 places.

Suite à la fusion du site secondaire de TOURS avec le site principal de LUYNES, le n° Finess 37 000 028 3 et le site de TOUTS sont donc fermé définitivement.

La répartition des capacités est donnée à titre indicatif ; elles peuvent être ventilées pour permettre de répondre aux besoins de la population accueillie.

L'autorisation est donnée pour un fonctionnement en file active permettant d'accompagner un nombre de personnes supérieur à la capacité autorisée selon l'intensité de l'accompagnement nécessaire.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 03 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'établissement mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est, totalement ou partiellement, réputée caduque si tout ou partie de l'activité de l'établissement n'est pas ouverte au public dans un délai d'un an suivant la notification de la décision d'autorisation.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

ARTICLE 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : ASSOCIATION LES ELFES

N° FINESS : 37 000 074 7

Code Statut Juridique : 60 – Association Loi 1901 non R.U.P.

Entité établissement : DAME « DU MURIER »

N° FINESS : 37 000 239 6

Adresse : 33 Rue Eugène Chevreul – 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Code catégorie :183 (IME)

Code mode de fixation des tarifs : 05 (ARS/Non DG)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)

Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)

Capacité autorisée : **30 places**

Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement complet internat)

Code clientèle : 437 (Troubles du spectre autistique)

Capacité autorisée : **5 places**

Code discipline : 844 – Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)

Capacité autorisée : **100 places**

Code discipline : 844 – Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 437 (Troubles du spectre autistique)

Capacité autorisée : **5 places**

Code discipline : 844 – Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques

Code activité / fonctionnement : 16 (Accompagnement en milieu ordinaire)

Code clientèle : 117 (Déficiences intellectuelles)

Capacité autorisée : **42 places**

Code discipline : 844 – Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques

Code activité / fonctionnement : 16 (Accompagnement en milieu ordinaire)

Code clientèle : 437 (Troubles du spectre autistique)

Capacité autorisée : **5 places**

ARTICLE 6: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 ORLEANS
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis

28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, la Directrice départementale d'Indre-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 17 décembre 2024,

La Directrice générale de l'agence régional de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT